



de la santé publics, de la protection du jeune public, de l'honnêteté de l'information et du respect du pluralisme et de la diversité.

Par ailleurs, concernant l'organisation du Réseau, la réunion de Marrakech a adopté le principe de la création d'une commission technique permanente avec comme principales prérogatives d'apporter aux instances du réseau les éclairages pertinents et les éléments d'aide à la décision appropriés aux chantiers programmés par le réseau. Le premier de ces chantiers, justement, consiste pour cette commission à coordonner les contributions et le suivi des décisions de Marrakech relatives à la préparation de la Déclaration sur la régulation des contenus audiovisuels satellitaires méditerranéens, dont l'adoption définitive est programmée pour la 10ème réunion, prévue à Rome, dans un an.

Ainsi, la prise de la présidence du RIRM par l'instance de régulation marocaine coïncide avec un important tournant dans la vie institutionnelle du réseau animé par la volonté de donner à la coopération au sein du RIRM davantage de dynamisme et de la doter de nouveaux outils de planification et de suivi de ses réalisations, l'encouragement de la présence en son sein des régulateurs des pays du sud de la méditerranée et le renforcement des relations entre le réseau méditerranéen et diverses autres entités régionales partenaires, notamment le Conseil de l'Europe, la Plateforme Européenne des Autorités de Régulation (EPRA), le réseau des instances de régulation africaines (RIARC) et le réseau des instances francophone de régulation des médias (REFRAMED).

La 9ème réunion du RIRM, coïncidant avec le 10ème anniversaire du réseau a été l'occasion de rendre un vibrant hommage aux membres fondateurs du réseau et à l'ensemble des présidents antérieurs du réseau. Elle a également été marquée par l'hommage rendu à l'ancien Directeur général de la HACA, M. Ahmed Akhchichine, nommé récemment Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique.

Créé en novembre 1997, à l'initiative du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA- France) et du Conseil de l'Audiovisuel de Catalunya (CAC), le RIRM a pour membres, outre ces deux instances et le régulateur marocain, les instances de régulation de Chypre, Malte, Portugal, Italie, Grèce, Turquie, Israël, Albanie, Espagne (Andalousie) et Serbie.

---

## **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>